

# Modalités d'inscriptions et infos utiles



## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 18 juillet 2024

### • 1<sup>ère</sup> ETAPE : Je m'inscris

1<sup>ère</sup> inscription ou reconduction, je m'inscris sur le site : [mobilite.dlva.fr](http://mobilite.dlva.fr)

- Je clique sur : **PUBLIC SCOLAIRE**

- je sélectionne : **J'habite DLVAGGLO** (COMMUNES : Allemagne en Provence, Brunet, Corbières, Entrevennes, Esparron de Verdon, Gréoux-les-Bains, La Brillanne, Le Castellet, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, St Laurent-du-Verdon, St Martin-de-Brômes, Ste-Tulle, Valensole, Vinon-sur-Verdon, Villeneuve, Volx)

- Je prépare les documents à fournir :

- Carte identité recto ou livret de famille, *format PDF*
- Photo d'identité, *format JPEG*
- Justificatif de domicile, *format PDF*


- Je remplis les champs obligatoires :



**Connaitre le n° de la ligne et le nom de l'arrêt de bus de votre commune qui sera pris par votre enfant**

Après validation de la demande par le service mobilité, je reçois un lien (sur mon adresse mail renseignée lors de l'inscription) afin d'effectuer le paiement.

### • 2<sup>ème</sup> ETAPE : J'achète mon abonnement

Tarifs et paiement boutique en ligne  : Sur le site [mobilite.dlva.fr](http://mobilite.dlva.fr)

## A SAVOIR :

- **Envoi de la carte (1<sup>ère</sup> demande) à domicile** si la demande est faite **avant le 10 août 2024**.

Après cette date, retrait de la carte à l'accueil de la Mairie de Manosque, un sms est envoyé pour vous avertir.  
Les bureaux sont ouverts de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

- **L'abonnement** est valide du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

- **La carte est à conserver chaque année**, elle permet de circuler sur l'ensemble des lignes du réseau *Trans'Agglo* des 25 communes de DLVAgglo, y compris pendant les vacances.

- **Besoin d'un Duplicata**

#### • **Achat du titre (8€) : Office de Tourisme de Manosque**

- Juin/Juillet/Août/Septembre : accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

- Octobre/Novembre/Décembre/Janvier/Février/Mars/Avril/Mai : accueil du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### • **Carte à récupérer : Accueil de la Mairie de Manosque**

- accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

